

Changements à venir aux tarifs réglementés et non réglementés du Courrier transactionnel

Affiché le 2 avril 2024

Postes Canada a publié une proposition auprès du gouvernement du Canada pour augmenter ses tarifs réglementés des envois poste-lettres. Pour les timbres achetés en carnet, en rouleau ou en feuillet, qui représentent la plupart des ventes de timbres, l'entreprise a proposé une augmentation de 7 cents par timbre.

Les tarifs non réglementés du Courrier transactionnel suivent nos tarifs réglementés. Sous réserve d'approbation, cette augmentation tarifaire proposée se traduira par des rajustements d'environ 8 % pour les produits et services non réglementés du secteur Courrier transactionnel.

Nouvelle tarification en vigueur le 6 mai 2024

Bien que les tarifs proposés soient assujettis **aux approbations réglementaires, vous pouvez prendre les mesures nécessaires en considérant que la nouvelle tarification entrera en vigueur le 6 mai 2024**. Si des changements sont apportés à la date d'entrée en vigueur prévue, nous mettrons à jour le présent avis.

Les majorations tarifaires toucheront les produits et services suivants :

Produits réglementés par le gouvernement

- Poste-lettres^{MC} (articles payés avec des timbres)
- Poste aux lettres à destination des États-Unis et du régime international (articles payés avec des timbres)
- Courrier recommandé du régime intérieur

Produits non réglementés

- Poste-lettres[™] (paiement par machine à affranchir ou vignette postale)
- Poste-lettres à tarifs préférentiels[™]
- Courrier recommandé prépayé / Courrier recommandé sécurisé du gouvernement
- Poste aux lettres à destination des États-Unis et du régime international (paiement par machine à affranchir ou vignette postale)
- Poste aux lettres internationale à tarifs préférentiels[™]
- Courrier recommandé du régime international

^{MC} Marque de commerce de la Société canadienne des postes.



Réduire au minimum l'incidence

Ce changement de prix à venir serait notre première augmentation tarifaire depuis janvier 2020. Avant l'entrée en vigueur des changements proposés, les tarifs des envois Poste-lettres du régime intérieur ont augmenté deux fois dans les 10 dernières années (5 cents en 2019 et 2 cents en 2020). Le dernier changement important des tarifs a été effectué le 31 mars 2014.

Nous savons à quel point la population et les entreprises canadiennes dépendent de nos services de livraison, et nous nous efforçons toujours de réduire au minimum l'incidence des changements tarifaires en veillant à ce qu'ils soient justes et raisonnables. Bien que la Société ait réduit au minimum les majorations tarifaires ou maintenu ses tarifs pendant une bonne partie de la dernière décennie, le coût de la prestation d'un service postal à toute la population canadienne a été constamment touché par l'inflation. Cela s'ajoute au fait que chaque année, nous livrons à plus d'adresses.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir les nouvelles grilles tarifaires de 2024 pour les produits touchés, allez à postescanada.ca/avis

C'est un plaisir pour nous de faire affaire avec vous et nous apprécions la confiance que vous nous témoignez. Merci d'avoir choisi Postes Canada.